

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 06-02-2024

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ; DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara,
Echevins ;

HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A.,
GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A.,
DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,

Conseillers

et N. BAUDUIN, Directrice générale.

Objet : Pouvoir de représentation dans le cadre de la signature de la convention de mise à disposition d'une infrastructure sportive située à 1 Rue Wibault-Bouchart à 7620 Brunehaut – HALL 2

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le code de démocratie locale et de décentralisation et son article L1113-1

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une convention de mise à disposition d'une infrastructure sportive située à 1 Rue Wibault-Bouchart à 7620 Brunehaut – HALL 2 entre la Commune de Brunehaut et la Régie Communale Autonome de Brunehaut

Considérant qu'il y a lieu de donner pouvoir de signature à deux personnes représentatives de la Commune de Brunehaut

DÉCIDE,

Article 1 : De donner pouvoir à Monsieur Le Bourgmestre Pierre Wacquier et à Madame la Directrice générale, Nathalie Bauduin, afin de représenter la Commune de Brunehaut lors de la signature de ladite convention

Article 2 : De transmettre copie de la présente résolution pour information, disposition ou exécution aux personnes concernées

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

N. BAUDUIN.

P. WACQUIER